

« C'EST INCOMPRÉHENSIBLE », RÉAGIT ME ALAIN BEHR, L'AVOCAT DU TRENTENAIRE ABATTU À NANCY

La famille du trentenaire exécuté à Nancy a pris un avocat et va se constituer partie civile.



Me Behr était l'avocat du trentenaire abattu, ce week-end, en pleine rue à Nancy. Photo d'archives ER

« Lorsque j'ai appris la nouvelle, je suis tombé des nues », témoigne Me Alain Behr. Déconnecté de l'actualité durant le week-end, l'avocat nancéen n'a découvert que ce lundi matin qu'un de ses clients, Khaled Arbouze, 34 ans, avait été abattu quarante-huit heures plus tôt sur la place de la Croix de Bourgogne à Nancy. Ce sont des membres de la famille du trentenaire qui l'ont prévenu par téléphone.

« La trajectoire de Khaled et son profil ne correspondent pas du tout à ce qui est arrivé samedi. C'est incompréhensible », réagit l'avocat qui avait défendu la future victime il y a 10 ans, en 2005, lors d'un procès pour un gros dossier de trafic de cannabis. Ils étaient sept à comparaître. « Ce qui était impressionnant, c'était surtout que cela se déroulait non pas devant le tribunal correctionnel, comme c'est d'habitude le cas pour les affaires de stup, mais devant la cour d'assises spéciale. Pour le reste, l'affaire ne m'a pas marqué. C'est sans doute parce que Khaled n'avait qu'un petit rôle dans le trafic », se souvient Me Behr. Son client avait été condamné à la plus petite peine : 3 ans de prison. Ce qui couvrait la détention provisoire déjà effectuée. « C'est la première et dernière fois qu'il a eu des démêlés avec la justice. C'était un garçon intelligent qui avait parfaitement compris qu'il s'en sortirait mieux légalement qu'en faisant des bêtises. Dans mon esprit, s'il y avait bien quelqu'un qui avait réussi à s'en sortir, c'était lui », affirme Me Behr.

« Un ancien délinquant qui avait parfaitement intégré les codes sociaux »

Le juriste n'a jamais perdu le contact avec le jeune homme qui était, pour lui, un peu plus qu'un client parmi d'autres : « Je le croisais régulièrement dans la rue et je prenais plaisir à m'arrêter pour discuter avec lui ». MeBehr l'a aussi assisté en tant qu'avocat mais plus jamais dans des affaires pénales. « Il a notamment eu un conflit avec un voisin. Et son premier réflexe n'a pas été d'aller lui mettre un coup de poing. Au contraire. Cela s'est terminé par une médiation judiciaire. Car c'était un ancien délinquant qui avait parfaitement intégré les codes sociaux », précise Me Behr.

Khaled Arbouze présentait effectivement toutes les apparences de la réussite sociale. Il avait deux enfants, une femme qui travaillait et un boulot apparemment lucratif : « Il rénove des biens immobiliers qu'il revendait et il venait de déposer les statuts d'une société de ventes de voitures ». Reste qu'une arme à feu a été retrouvée au pied de son corps. Ce qui ne cadre pas avec le portrait d'un paisible entrepreneur. « Pour l'instant, il n'y a aucune certitude sur cette arme. Il est possible qu'elle ait appartenu à l'un des deux tireurs et qu'il l'ait laissé tomber sur les lieux du crime », estime Me Behr qui a été mandaté par l'épouse, les parents et les quatre frères et sœurs de la victime pour se constituer partie civile. Ce qui va leur permettre d'accéder au dossier et d'avoir peut-être des réponses à leurs questions : « Pour l'instant, la famille est sidérée et stupéfaite. Elle veut comprendre ce qui s'est passé et contribuer si possible à l'arrestation des auteurs du crime ».

Christophe GOBIN